

Étaient présents les 11 conseillers municipaux suivants :

Mesdames Sophie BOREL, Valérie SIMOENS, Isabelle RUDLOFF, Carole MORELL, Céline URSO

Messieurs Patrice FERROUILLAT, Geoffrey GIRARD, Claude BOREL, Michel DE GAUDENZI, Jean-Michel VALENTIN, Richard MOURRE

Étaient absents et excusés : Messieurs Christian GARCIA, Philippe MELGAREJO, Florent DURAND, Madame Christelle BROZEK

Validation du compte rendu du 24/11/2015 à l'unanimité des membres présents

Secrétaire de séance : Sophie BOREL

I/ADMISSION EN NON-VALEUR

Il est proposé au Conseil Municipal, à la demande du comptable public, l'admission en non-valeur des titres émis dont le détail figure sur la liste 1891400232 des pièces irrécouvrables pour le motif suivant : poursuites sans effet. Le montant total de cette admission en non-valeur est de 51,23€ qui sera mandaté à l'article 6541 du budget de la commune.

À l'unanimité, le Conseil Municipal décide l'admission en non-valeur des titres émis figurant sur la liste 189140023.

II/RODP CHANTIER ELECTRICITE

M. le Maire informe les membres du Conseil de la parution au journal officiel du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité.

Le décret détermine le mode de calcul du plafond de cette redevance.

Vu cet exposé, Vu le décret n°2015-334

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide:

- d'instaurer la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité ;
- de fixer le montant au plafond et le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015.
- de notifier au concessionnaire, ERDF pour la distribution et RTE pour le transport, la présente délibération

III/DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DETR 2016

Monsieur le Maire, rappelle le programme de réalisation de travaux d'aménagement urbain et de mise en sécurité des usagers dans le centre bourg et fait part au Conseil Municipal de la possibilité d'obtenir des services de l'État la subvention DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux).

En effet la DETR peut être sollicitée au titre des travaux d'amélioration de la voirie en centre-bourg pour la sécurité des usagers, le taux de la subvention est fixée à 20 % du montant hors taxe des travaux avec un plafond de 1M€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

-de solliciter la subvention de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) au titre des travaux d'amélioration de la voirie en centre bourg pour la sécurité des usagers à hauteur de 20 % du montant HT du coût des travaux

- de valider l'opération, le plan de financement et le planning de réalisation

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au dossier

IV/PRESENTATION DU PROJET DE CAHIER DES CHARGES POUR LE CHOIX DU CABINET D'ÉTUDE POUR L'ÉLABORATION DU PLU

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le CAUE a présenté lors de la réunion de travail sur la prescription de révision du POS pour l'élaboration d'un PLU du 09 décembre 2015 , un projet de rédaction d'un cahier des charges pour l'appel d'offres qui sera prochainement lancé pour le choix du recrutement du bureau d'étude.

Il propose au Conseil Municipal de prendre connaissance de ce projet de cahier des charges afin de pouvoir l'approuver lors d'une prochaine réunion de travail avec le CAUE et la DDT.

Celui-ci devra par la suite être validé par l'ABF.

V/RECRUTEMENT D'UN AGENT TECHNIQUE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DU CONTRAT AIDE D'UN EMPLOI D'AVENIR

Madame Valérie SIMOENS, déléguée à la gestion du personnel, explique au Conseil Municipal que suite au départ de Roger CATELAN au 01 janvier 2016 pour un poste à plein temps sur la commune de Beaulieu, le recrutement d'un agent technique est proposé dans le cadre du dispositif du contrat aidé d'un emploi d'avenir.

L'offre a été diffusée par le biais de la Mission Locale de Saint Marcellin, elle paraîtra également dans le journal communal de janvier 2016.

Le recrutement se fera à partir du 01 février 2016.

VI/PROPOSITION DE COLLABORATION AVEC L'ASSOCIATION APLOMB

Monsieur DE GAUDENZI Michel rapporte à l'assemblée la première prise de contact avec l'association APLOMB, dont l'objet est la formation de personnes en réinsertion dans le domaine du BTPB et travaux patrimoniaux.

La commune souhaite lui confier certains des travaux de réaménagement du Parc St Joseph : refaire les joints des murs, remonter l'ancien lavoir donné à la commune par M.Chaix, et autres.

Ces travaux seront exécutés à titre gracieux, la commune fournira les matériaux et les repas à l'équipe de travail.

Une esquisse de plan d'aménagement a été faite par l'architecte de l'association.